

Message d'intérêt public

Augmentation du prix du carburant le 1er avril 2024

Date de début : 28 mars 2024

Date de fin : 5 avril 2024

À l'échelle du Nunavut

30 s

Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux souhaite informer les Nunavoises et Nunavois qu'à compter du 1er avril 2024, les prix de certains carburants augmenteront dans tout le Nunavut en raison de l'augmentation de la taxe fédérale sur le carbone.

Les modifications apportées aux taux de tarification de la taxe fédérale sur le carbone sont les suivantes :

Type de carburant	Actuellement	Augmentation	1er avril 2024
Essence (par litre)	0,1431 \$	0,0330 \$	0,1761 \$
Diésel (par litre)	0,1738 \$	0,0401 \$	0,2139 \$
Naphta (par bidon)	0,5545 \$	0,1270 \$	0,6815 \$

Le carburant aviation et le diésel destinés à la production d'électricité et au chauffage sont exempts de la taxe sur le carbone.

Vous trouverez en annexe une liste de prix actualisée.

###

Contact avec les médias :

Heather Grant
Analyste des politiques
Services communautaires et gouvernementaux
867 975-5465
CGSComms@gov.nu.ca

Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Kavamatkunnin Tuhaqtaitaujukhat haili himajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uviutullu uvani www.gov.nu.ca.
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.